Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer se tiendra le vendredi 20 août 2021, à 16 h à huis clos, via téléconférence.

La séance portera uniquement sur les points suivants :

- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE RD.5 EN FAVEUR DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RBM.12 ET D'UNE PARTIE DE LA ZONE PA.3 AINSI QUE L'AJOUT DE L'USAGE TERRAIN DE SPORT AU GROUPE DES USAGES PUBLIC ET INSTITUTIONNEL DU GROUPE I
- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°342 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°247 POURVOYANT À L'ORGANISATION ET AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROTECTION VOLONTAIRE CONTRE LES INCENDIES À LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER ET SES AMENDEMENTS.
- ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT #3 477 145, BERTHIER-SUR-MER (J21-013)

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 17e jour d'août deux mille vingt et un.



Martin Turgeon, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre seize heures et dix-sept heures, le dix-septième jour d'août 2021. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour d'août deux mille vingt et un.

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier